

PROGRAMMATION MAEC 2023 – 2027

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
VOUS ACCOMPAGNE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CHARENTE

charente.chambre-agriculture.fr



Chers collègues,

Ce livret décrit l'ensemble des MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques), validées par l'Autorité de gestion et coordonnées par la Chambre d'agriculture, ouvertes sur le département de la Charente en 2023 pour la nouvelle programmation 2023-2027.

L'objectif de ces MAEC est d'accompagner les exploitations qui s'engagent vers une transition agro-écologique et climatique en phase avec les politiques de la nouvelle PAC.

La Chambre d'agriculture de la Charente a défendu depuis plus d'un an auprès de l'Etat et du Comité des financeurs un ensemble de critères qui aurait permis à un maximum d'exploitations charentaises de bénéficier des MAEC.

L'analyse a été réalisée par territoire et par typologie d'exploitation pour que chacune puisse envisager un accompagnement dans sa volonté d'enclencher ou de poursuivre la transition.

Les contraintes budgétaires imposées par l'Autorité de gestion ne permettront d'accompagner qu'un nombre limité d'exploitations et nous le regrettons. Néanmoins, nous vous encourageons à participer à nos réunions d'information où nous vous présenterons l'ensemble des paramètres réglementaires, techniques et agroenvironnementaux qui vous permettront de prendre les décisions inhérentes à vos systèmes d'exploitation.

La Chambre d'agriculture, ses élus et ses équipes sont pleinement mobilisés et vous accompagnent dans vos choix de chef d'entreprise.

Christian DANIAU
Président de la Chambre d'agriculture
de la Charente

PRESENTATION DES MAEC

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques(MAEC)permettentd'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Le département de la Charente a été scindé en 5 territoires de projets agro-environnementaux :

- la zone intermédiaire,
- les vallées de la Charente,
- la vallée de la Tude,
- les coteaux du Montmorélien,
- les plaines à outardes.

De nouveaux contrats de 5 ans avec des mesures dans le cadre de la nouvelle PAC sont proposées sur ces territoires.

Comment sont ouvertes les MAEC ?

Dans le cadre d'un appel à projets, des structures, appelées « opérateurs », se portent candidates pour ouvrir des MAEC qui s'inscrivent dans une démarche de contribution à la préservation des enjeux agro-environnementaux du territoire visé.

Ainsi, est proposé un panel de MAEC avec un chiffrage tant en termes de surface que d'enveloppe budgétaire. La DRAAF, en tant qu'autorité de gestion, analyse l'ensemble des projets déposés et détermine une enveloppe réservataire par projet.

Nouvelle programmation MAEC 2023-2027

Le dispositif est quasiment similaire à celui appliqué sur la période 2015-2022 dans l'organisation et le calendrier annuel. Les évolutions concernent :

- L'Autorité de gestion devient l'Etat au travers de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine,
- le catalogue des mesures déclinées, pour certaines, en plusieurs niveaux.

Quatre types de MAEC sont proposés :

- MAEC SYSTEME qui s'applique sur au moins 90% de la Surface Agricole Utile de l'exploitation
- MAEC LOCALISEE qui s'applique à l'échelle parcellaire
- MAEC forfaitaire « bas carbone », portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui s'applique sur une démarche d'amélioration de l'empreinte carbone
- MAEC hors surfacique qui vise l'apiculture et la protection des races menacées.

Quelle démarche pour contractualiser une MAEC ?

1 - RÉALISER SON DIAGNOSTIC

Le diagnostic MAEC :

- a pour objectif de situer l'exploitation vis-à-vis des enjeux du territoire
- vise une approche globale de l'exploitation prenant en compte les dimensions agro-économiques environnementales et sociales.
- doit être cohérent avec les autres projets et politiques de territoire pour pouvoir mobiliser des outils complémentaires aux MAEC et d'atteindre à la fois les objectifs du territoire et ceux déclinés dans la (es) Zones d'Actions du (es) PAEC.
- est un outil d'aide à la décision, base de discussion d'un projet d'exploitation. S'il initie une réflexion, il ne peut aborder, dans certains cas et avec précision l'ensemble des points techniques qui nécessitent d'être affinés par un appui spécifique. Ceci se vérifie particulièrement lorsque l'exploitant souhaite modifier son système de conduite de l'atelier animal ou végétal.
- doit permettre de déceler les principaux leviers d'amélioration, notamment, pour le secteur de l'élevage l'autonomie alimentaire des troupeaux, ou pour les systèmes céréaliers la diversification des assolements.

Lorsque des freins sont identifiés, le diagnostic doit donc être complété par des outils existants :

- Simulation d'assolement grandes cultures et incidences technico- économique et temps de travail.
- Simulation d'assolement en système élevage avec introduction de cultures protéiques....

Ce diagnostic permet de vérifier les critères d'éligibilité et de cahier des charges des Mesures Agro Environnementales Climatiques pour les mesures systèmes. Ce document se remplit conjointement avec les feuilles de calculs de la partie « feuilles de saisie ».

Ce diagnostic est évolutif et doit être consulté régulièrement notamment pour vérifier le respect des critères des cahiers des charges dans lesquels l'exploitant est engagé.

Attention, la réalisation du diagnostic agro-environnemental ne garantit pas l'éligibilité du dossier.

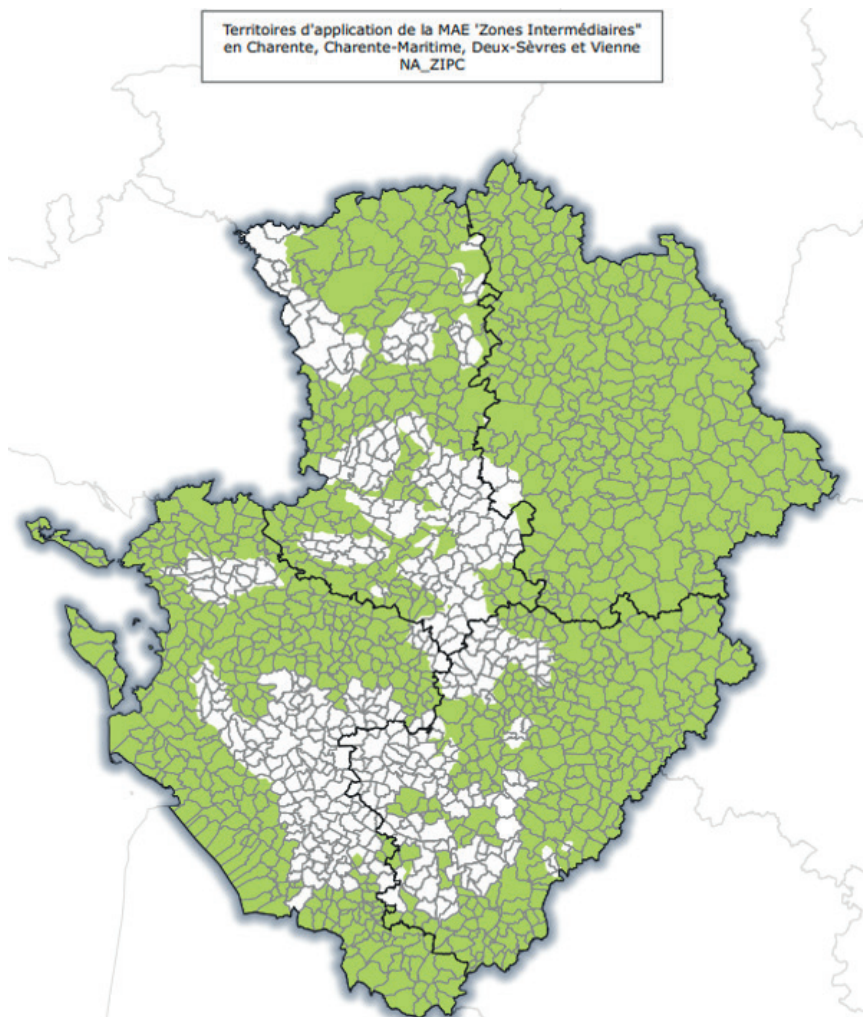
En cas de dépassement du budget, l'opérateur devra réaliser une sélection des différents dossiers via la grille de sélection validée par l'Autorité de gestion.

2 - DÉCLARER SON ENGAGEMENT MAEC

Lors de la déclaration PAC, il faudra déclarer la MAEC en mentionnant le code de cette dernière, indiqué dans le diagnostic et sélectionné les parcelles engagées.



ZONE INTERMÉDIAIRE : NA_ZIPC

Territoires d'application de la MAE 'Zones Intermédiaires'
en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne
NA_ZIPC



0 10 20 km

Légende

-  Territoire hors MAEC NA_ZIPC
-  Territoire MAEC NA_ZIPC
-  Département
-  Commune



©Chambre interdépartementale d'agriculture 17-79 - 2022
Source des données : © IGN-SD ADONIS-EXPRESS® 2021,
Région Nouvelle-Aquitaine

MAEC	OBJECTIFS MAEC	CONTREPARTIE FINANCIÈRE
MAEC EAU Zone Intermédiaire Grandes cultures	Favoriser les cultures à bas niveau d'impact. Optimiser les volumes d'eau consommés. Favoriser la couverture des sols.	Niveau 2 : 119€/ha - plafond à 9000€ Niveau 3 : 201€/ha - plafond à 12000€
MAEC EAU - SOL CLIMAT Bien-être animal	Favoriser l'autonomie alimentaire et protéique des élevages.	Niveau 1 : 121.00 €/ ha - plafond de 6000 € Niv 2 : 177€/ha - plafond à 9000€ Niv 3 : 233€/ha - plafond à 12000€
MAEC EAU - SOL CLIMAT Bien-être animal monogastrique	Favoriser le bien être animal pour les élevages de monogastriques.	735€/ parc - plafond 6000€
MAEC EAU - SOL CLIMAT Semis direct	Favoriser la couverture permanente des sols et augmenter les surfaces en légumineuses.	Niv 2 : 158€/ha - plafond à 9000€

Vos interlocuteurs en Charente :

OPÉRATEUR ANIMATEUR :

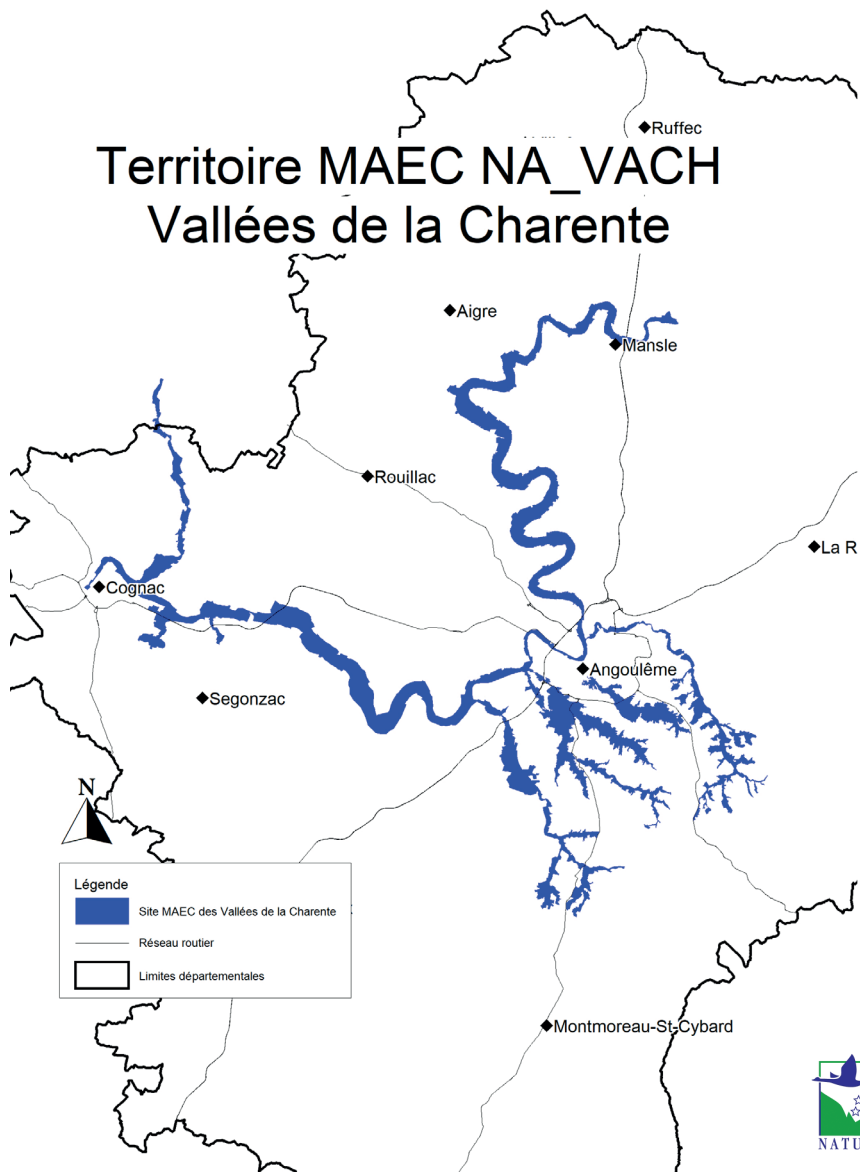
La Chambre d'agriculture de la Charente coordonne l'ensemble du projet, informe les agriculteurs. Elle réalise les diagnostics nécessaires à la contractualisation et le suivi. Elle proposera un accompagnement aux agriculteurs au cours de la programmation.

C'est l'interlocuteur de l'autorité de gestion.

ANIMATEUR :

Le CIVAM du Ruffécois informe les agriculteurs et réalise les diagnostics et l'accompagnement technique auprès de ses adhérents.

VALLEES DE LA CHARENTE : NA_VACH



MAEC	OBJECTIFS MAEC	CONTREPARTIE FINANCIÈRE
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Mise en place d'un couvert herbacé spécifique adapté a un enjeu pol- linisateur avec retard d'interven- tion.	652,29€/ha – plafond 2 000€
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Mise en place d'un couvert herbacé selon les conditions d'implantation	357,90€/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Respecter le plan de gestion défini dans le diagnostic	201,25€/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	Mettre en defens une proportion des surfaces engagées (N1) et re- tarder les interventions.	N1 : 81,95€/ha N2 : 145,08€/ha N3 : 199,57€/ha N4 : 254,07€/ha

Vos interlocuteurs en Charente :

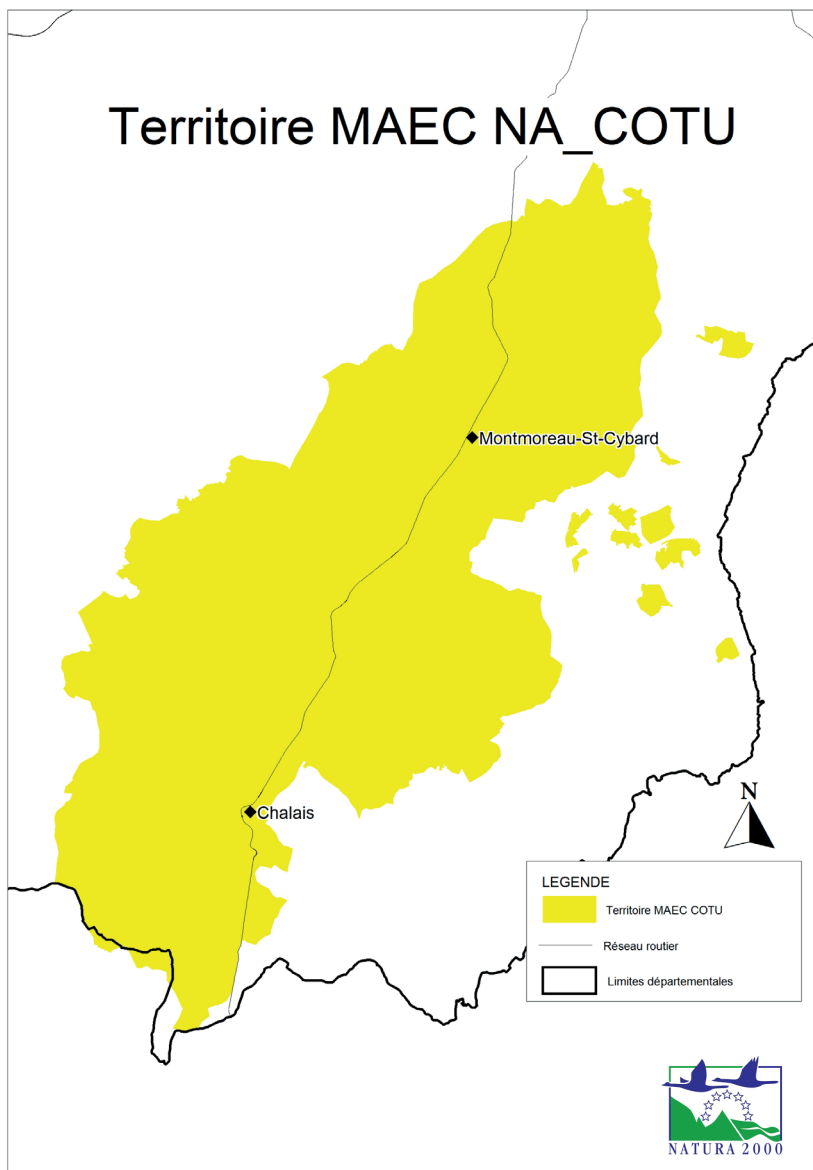
OPÉRATEUR ANIMATEUR :

La Chambre d'agriculture de la Charente coordonne l'ensemble du projet, informe les agriculteurs. Elle réalise les diagnostics nécessaires à la contractualisation et le suivi. Elle propose un accompagnement aux agriculteurs au cours de la programmation. C'est l'interlocuteur de l'autorité de gestion.

ANIMATEUR :

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), la Fédération départementale des chasseurs de la Charente et Grand Cognac informent les agriculteurs et réalisent les diagnostics et l'accompagnement technique auprès de leurs ressortissants.

VALLEES DE LA TUDE - COTEAUX DU MONTMORELIEN _NA_COTU



MAEC	OBJECTIFS MAEC	CONTREPARTIE FINANCIÈRE
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Mise en place d'un couvert herbacé selon les conditions d'implantation	357,90€/ha
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Respecter le plan de gestion défini dans le diagnostic	153€/ha
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Respecter le plan de gestion défini dans le diagnostic	204€/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Respecter le plan de gestion défini dans le diagnostic	201,25€/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	Mettre en defens une proportion des surfaces engagées (N1) et retarder les interventions.	N1 : 81,95€/ha N2 : 145,08€/ha N3 : 199,57€/ha N4 : 254,07€/ha

Les mesures protection des espèces sont cumulables avec la création de prairies ou la préservation des milieux humides.

Vos interlocuteurs en Charente :

OPÉRATEUR ANIMATEUR :

La **Chambre d'agriculture de la Charente** coordonne l'ensemble du projet, informe les agriculteurs. Il réalise les diagnostics nécessaires à la contractualisation et le suivi. Il proposera un accompagnement aux agriculteurs au cours de la programmation. C'est l'interlocuteur de l'autorité de gestion.

ANIMATEUR :

La **Fédération départementale des chasseurs de la Charente et les Conservatoires d'espaces naturels** informent les agriculteurs et réalisent les diagnostics et l'accompagnement technique auprès de leurs ressortissants.

MAEC	OBJECTIFS MAEC	CONTREPARTIE FINANCIÈRE
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Mise en place d'un couvert herbacé spécifique adapté à un enjeu oiseau commun avec retard d'intervention.	652€/ha – plafond 13 000€
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Gestion de prairies et d'habitats remarquables avec retard de fauche	N2 : 254€/ha

Vos interlocuteurs en Charente :

OPÉRATEUR ANIMATEUR :

La Chambre d'agriculture interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres coordonne l'ensemble du projet.
C'est l'interlocuteur de l'autorité de gestion.

ANIMATEUR :

La **Chambre d'agriculture de la Charente** informe et oriente les agriculteurs, réalise la synthèse des diagnostics et est le relai de l'opérateur sur le département.

La **LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)** informe les agriculteurs et réalise les diagnostics et l'accompagnement technique auprès de ses adhérents.

RETROUVEZ LE DÉTAIL DES CAHIERS DES CHARGES
ET LES PARAMÈTRES DES MESURES
SUR WWW.CHARENTE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



Vous avez des questions ?
Vous souhaitez réaliser un diagnostic ?
Appelez votre Chambre d'agriculture
au numéro unique MAEC :

05 45 24 49 96

Un conseiller vous répondra ou vous recontactera
lors des permanences téléphoniques mises en place
les lundis, mercredis et vendredis matin
à partir du 25 janvier.

Les partenaires :



Les financeurs :



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CHARENTE**

Chambre d'Agriculture de la Charente
66, impasse Niépce
ZE Ma Campagne
16016 Angoulême CEDEX
Tél : 05 45 24 49 49

Document non exhaustif et non contractuel. Il n'engage pas la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Charente. Conception et impression : Chambre d'agriculture de la Charente - Janvier 2023